



Championnat de Méditerranée des SURPRISE Du 26 au 28 Mars 2005

AVIS DE COURSE

La Fédération Française de Voile, le Yacht Club de Cannes et l'association française des propriétaires de SURPRISE ont le plaisir de vous inviter à participer au «**CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE DES SURPRISE** » du 26 au 28 mars 2005, en baie de Cannes ou de Golfe-Juan.

ORGANISATION

La Fédération Française de Voile, le Yacht Club de Cannes et l'association française des propriétaires de SURPRISE

REGLES APPLICABLES :

- Règles de course à la voile 2005-2008
- Prescription de la F.F.V.
- Règles de la Classe SURPRISE 2005
- Les règles pour l'équipement des voiliers,
- Le présent avis de course ?
- Les instructions de course
- L'épreuve est classée en Catégorie C du code de publicité de l'ISAF

Conformément à la Loi, les concurrents sont soumis à l'Art. 4 de l'Arrêté du 3 mai 1995.

PUBLICITE :

Les concurrents devront laisser libre les 20% avant de la coque pour y arborer éventuellement les marques de publicité fournies par l'Organisation. Le cas échéant, les Concurrents devront éventuellement arborer dans l'étai au port, un ou les pavillons de publicité fournis par l'Organisation.

ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS :

L'épreuve est ouverte aux bateaux de la Classe SURPRISE conformes aux règles de classe, en règle avec leur Association

Vendredi 25 mars 2005 à partir de 14h00 et samedi 26 mars 2005 de 8h30 à 11h , accueil des concurrents, remise des Instructions de course au Secrétariat du Yacht Club de Cannes,

Les concurrents devront obligatoirement présenter à l'inscription :

- La licence FFV valide avec le cachet médical ou un certificat d'un médecin pour tous les membres d'équipage ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs ou une licence valide d'un autre pays
- Etre en règle avec leur Association Nationale de Propriétaires.
- La carte d'autorisation de port publicitaire si nécessaire.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civiles valide ou équivalent pour l'épreuve.

FRAIS DE DOSSIER :

Pour les inscriptions adressée au Yacht Club de Cannes avant le 12 mars 2005 : 150 €

Au delà du 12 Mars les droits de frais de dossier seront de : 200 €

Les frais de dossier, le Grutage aller et retour, le stationnement à quai du 25 au 29 mars 2005.



Championnat de Méditerranée des SURPRISE

Du 26 au 28 Mars 2005

ARMEMENTS DE SECURITE :

Tous les yachts inscrits, qu'ils soient ou non en course, devront impérativement avoir à leur bord, la totalité des matériels exigés pour une navigation en 5° catégorie française. Les concurrents étrangers devront également se conformer aux mêmes règles de sécurité

PROGRAMME :

Vendredi 25 mars 2005 à partir de 14 heures et Samedi 26 mars 2005 jusqu'à 11h :

Mise à l'eau, confirmation des Inscriptions, jauge

Samedi 26 mars 2005 à 12 h 30 :

en mer, pour une ou plusieurs courses

18h 30 Pot d'accueil

Dimanche 27 mars 2005 à 10 h :

en mer, pour une ou plusieurs courses

19h Repas des équipages

Lundi 28 mars 2005 à 10h

en mer, pour une ou plusieurs courses

Dernier départ possible à 13 h

Grutage des retour au port, et remise des prix vers 17h00

PARCOURS :

Parcours banane dans la baie de Cannes ou de Golfe-Juan suivant la météo.

SYSTEME DE CLASSEMENT :

Système de points à minima.

Le nombre de courses sera de 8 maximum. L'épreuve sera validée si 3 courses ont été courues, au delà le plus mauvais résultat sera retirée du classement final.

PENALITES DE REMPLACEMENT

Les Règles 44.1 et 44.2 des RCV 2005/2008 sont modifiées de telle sorte que la rotation de 720° est remplacée par une rotation de 360°.

RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la Régate entièrement à leurs propres risques – Voir règle 4 des RCV. Décision de courir - L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériel, de blessures ou de décès dans le cadre de la régata aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

RENSEIGNEMENTS :

Yacht Club de Cannes

Port Palm Beach, Pointe Croisette

06400 Cannes

Tél : 04 93 43 05 90 Fax : 04 93 43 28 87 E. mail : yccannes@wanadoo.fr et michel.barlaud@wanadoo.fr

Sites Internet : <http://perso.wanadoo.fr/yccannes/>

<http://www.asprosurprise.com/>



Championnat de Méditerranée des SURPRISE

Du 26 au 28 Mars 2005

FICHE D'INSCRIPTION

N° DE VOILE : Nom du Bateau :

Nom et Prénom du skipper : N° de licence :

Adresse :

Ville : Téléphone :

E.MAIL : Assurance (Nom et N° de contrat)

EQUIPAGE :

Nom, Prénom	Adresse	N° de Licence
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Règlement d'un montant de par Chèque / Espèces

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 3 mai 1995, relatif aux manifestations nautiques en mer, le soussigné déclare être le chef de bord et à ce titre capitaine du navire au titre du droit maritime . Il a l'entière responsabilité de son navire et de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri ou les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage.

Par cette déclaration ; il décharge de toute responsabilité le Comité d'Organisation, le Jury et le Comité de Course et toutes autres personnes physiques ou morales qui participent à l'organisation , à quelque titre que ce soit, tant en ce qui le concerne, qu'en ce qui concerne son équipage et son navire.

Par ailleurs, il accepte de se soumettre aux règles de course de l'ISAF et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions ci dessus.

Date : Nom : Qualité :

Signature